

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY
du mardi 28 juin 2016**

Convocations faites et envoyées le 24 juin 2016.

- I. PERSONNEL : Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- II. INTERCOMMUNALITE :
 - Dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien
 - Avis sur le projet de dissolution du syndicat de traitement des eaux usées ETIGNY-PASSY-VERON
- III. URBANISME : Déclaration préalable à l'édification d'une clôture
- IV. Délibérations modificatives
- V. Comptes rendus de réunions et informations diverses

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Laurent YOT, Delphine FIEVET, conseillers.

Absents excusés : Stéphane VITCOQ, Danièle RENOUE (pouvoir à Lionel TERRASSON).

Absent : Franck PORCHERON,

Laurent LEGRON a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL – Mise en place du RIFSEEP

Délibération n° 39-2016

Le Maire explique au Conseil que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique d'Etat (RIFSEEP) prévoit une refonte du régime indemnitaire.

Cette nouvelle prime est transposable dans la fonction publique territoriale dès la parution des textes réglementaires. Ces textes sont parus pour les attachés et adjoints administratifs.

Il convient donc de mettre en place ce RIFSEEP pour ces 2 cadres d'emploi en remplacement de la PFR (abrogée depuis le 31/12/2015) et de l'IAT. Le projet de délibération a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 mai 2016.

Après s'être fait présenter ce nouveau régime indemnitaire et son fonctionnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transposer les montants IAT et PFR qui avaient été votés pour 2016 au nouveau régime indemnitaire et vote ainsi une enveloppe globale de 9.309,00 €.

INTERCOMMUNALITE – Dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien

Délibération n° 40-2016

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2016 des 11 communes qui composaient la Communauté de Communes du Villeneuvien (CCV) à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) pour 8 d'entre elles et à la Communauté de Communes du Gâtinais pour les 3 autres, il convient de dissoudre la CCV pour procéder à sa liquidation.

Il précise que la CCV ne disposait pas de biens immeubles, qu'aucun contrat n'était en cours et que le personnel intercommunal a d'ores et déjà été réintégré à la CAGS. La liquidation concernera donc les biens meubles et les aspects budgétaires et comptables.

Le conseil communautaire, réuni en date du 20 juin 2016, a décidé de céder à titre onéreux aux 11 communes qui la composaient les biens meubles acquis après la création de la CCV. Le Maire propose aux élus d'acheter une armoire pour la mairie au prix de 399,82 €

Concernant les aspects budgétaires et comptables, il est proposé de répartir l'ensemble de l'actif et du passif entre les 11 communes au prorata de la population totale légale au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la dissolution de la CCV
- Autorise l'achat d'une armoire au prix de 399,82 €
- Accepte les modalités de répartition de l'ensemble de l'actif et du passif figurant au compte administratif de la Communauté dissoute.

INTERCOMMUNALITE – Avis sur projet de dissolution du syndicat de traitement des eaux usées ETIGNY-

PASSY-VERON

Délibération n° 41-2016

Monsieur le Maire rappelle aux élus :

1. La création du syndicat intercommunal à vocation unique de traitement des eaux usées d'ETIGNY-PASSY-VERON en date du 25 janvier 2010.
2. La transformation de la communauté de communes du sénonais en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il informe les élus que :

1. La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) exercera à compter du 1^{er} janvier 2017, la totalité des compétences eau et assainissement.
2. Le préfet de l'Yonne, dans son arrêté N° PREF/DCPP/SRCL/2016/0197, projette la dissolution du SIVU ETIGNY-PASSY-VERON à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Maire explique aux élus que cet arrêté de projet de dissolution doit être présenté aux organes délibérants pour avis.

Le Conseil municipal, après délibération :

- Emet un avis favorable (11 voix pour – 2 abstentions) à la dissolution du SIVU de traitement des eaux usées d'ETIGNY-PASSY-VERON.

URBANISME : Déclaration préalable à l'édification d'une clôture
Délibération n° 42-2016

Monsieur le Maire informe les élus qu'en date du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal avait décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R 521-12 du code de l'urbanisme.

Il propose aux élus d'exclure de ce régime déclaratif les clôtures qui ne se trouvent pas en bordure de voies publiques.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Exclut du régime déclaratif l'édification des clôtures qui ne se trouvent pas en bordure de voies publiques

Affiché le :

Le Maire,
Lionel TERRASSON.